

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2023

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

CHAPITRE 38

**MINISTERE DE L'HABITAT ET DU
DEVELOPPEMENT URBAIN**

VERSION FRANCAISE

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
-------------------------	----------

PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE **7**

1.	PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2.	PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	10
3.	PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	11
3.1.	BILAN TECHNIQUE	11
3.2.	BILAN FINANCIER	14
3.3.	PERSPECTIVES	17
4.	PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	17
5.	PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	18

DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES **23**

6.	PROGRAMME 108: DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT	27
6.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	29
6.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	32
6.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	33
6.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	38
7.	PROGRAMME 109: AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL URBAIN	39
7.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	41
7.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	45
7.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	46
7.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	53
8.	PROGRAMME 111: DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT URBAIN ET DE MOBILITE DURABLE.	55
8.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	57
8.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	59

8.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	60
8.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	63
9.	PROGRAMME 113: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR URBAIN.	65
9.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	67
9.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	69
9.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	69
9.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	74

NOTE EXPLICATIVE

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

■ 1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

La relance de la croissance économique, pour maintenir le pays sur le sentier de l'émergence en 2035, constitue un des défis majeurs du Gouvernement qui, à travers la mise en œuvre de la SND30 (2020-2030), entend procéder à la transformation structurelle de l'économie afin de favoriser un développement endogène et inclusif.

Pour ce faire, le développement des infrastructures, dans ses différents domaines, constitue le socle sur lequel se bâtissent les échanges et la compétitivité de l'économie. De façon opérationnelle, il est question de doter le pays d'infrastructures de référence et fiable, pour répondre aux besoins de l'agro-industrie et des différents secteurs industriels, ainsi que pour satisfaire les demandes des populations.

Afin de renforcer la performance dans l'exécution des projets d'infrastructures et de promouvoir la reddition des comptes dans l'opérationnalisation de la seconde phase de la Vision 2035, le Gouvernement a mis en place un dispositif institutionnel pour le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SND30 (Décret N°2021/1541/PM du 23 mars 2021). Les orientations contenues dans la SND30 qui interpellent singulièrement le MINH DU, acteur principal du sous-secteur urbain sont : En matière de développement urbain, la SND 30 se donne le défi de créer un espace économique national intégré.

Il s'agira spécifiquement de : Maîtriser le développement des villes et d'en faire des centres de production et de consommation nécessaires à l'essor du secteur industriel. Promouvoir l'émergence des agglomérations périphériques, le développement des villes moyennes ou secondaires capables de structurer les activités économiques dans l'espace urbain et de concourir au développement des zones rurales environnantes. Ces défis mettent davantage en relief le rôle moteur que doit jouer les villes pour la transformation structurelle de l'économie et la contribution au PIB national.

En matière d'habitat,

le centre d'intérêt de la SND 30 en lien avec les missions du Ministère est articulé autour des objectifs globaux suivants : « Mettre en place les conditions favorables à la croissance économique et l'accumulation de la richesse nationale et veiller à obtenir les modifications structurelles indispensables pour l'industrialisation du pays » (paragraphe 82, page 38) ; « Améliorer les conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base en assurant une réduction significative de la pauvreté et du sous-emploi » (paragraphe 82, page 38).

Pour atteindre les objectifs sus-évoqués, le Chapitre 38 s'appuie sur le secteur « infrastructure » fortement dépendant des quatre piliers de la SND 30. Il est question de mettre un accent

particulier sur les grandes villes du pays en vue d'en faire des pôles de croissance économique et des agglomérations urbaines modernes.

A cet effet, le chapitre s'appuie sur les axes suivants retenus par la SND 30:

- le développement des voies de contournement et des pénétrantes ;
- la mobilité urbaine ;
- l'accès aux logements ;
- l'aménagement de réseaux d'assainissements compatibles aux impératifs d'urgence ;
- la gouvernance et notamment le renforcement des instruments de planification et de mise en œuvre.

C'est ainsi qu'au cours de l'exercice 2023, une série d'activités seront mises en œuvre au travers des programmes opérationnels notamment:

- la construction et la mise en service des logements neufs sur ressources propres et avec l'appui des bailleurs de fond ;
- la construction et la mise en service d'une infrastructure autoroutière ;
- la construction d'un réseau d'assainissement compatible aux impératifs d'urgence ;
- les préalables pour la construction de la voie de Contournement de Yaoundé ;
- l'appui à la décentralisation à travers le transfert de compétences dans une quarantaine de communes;
- la valorisation touristique et économique du lac municipal et de l'aménagement de la vallée de la Mingoa ;
- la poursuite des travaux du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) dans les villes de Yaoundé, Douala, Ngaoundéré, Kumba.

■ 2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

Le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU) a été créé par décret n°2012/384 du 14 septembre 2012.

A ce titre, il est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'habitat et de développement urbain.

a) **En matière d'habitat**, le MINHDU répond:

- de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'amélioration de l'habitat, tant en milieu urbain que rural ;
- de la mise en œuvre de la politique d'habitat social ;
- du suivi de l'application des normes en matière d'habitat.

b) **En matière de développement urbain**, il est chargé:

- de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre des stratégies d'aménagement et de restructuration des villes en relation avec les Administrations concernées ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies de développement social intégré des différentes zones urbaines ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies de gestion des infrastructures urbaines en liaison avec le Ministère des Travaux Publics ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies d'amélioration de la circulation dans les grands centres urbains avec les Départements ministériels et les Collectivités Territoriales Décentralisées concernés ;

de l'embellissement des centres urbains, en liaison avec les départements ministériels et les collectivités Territoriales Décentralisées intéressés ;
 de la planification et du contrôle du développement des villes ;
 du suivi de l'élaboration des plans directeurs des projets d'urbanisation en liaison avec les Collectivités Territoriales Décentralisées ;
 du suivi de l'application des normes en matière d'assainissement et de drainage;
 du suivi du respect des normes en matière d'hygiène et de salubrité, d'enlèvement et/ou de traitement des ordures ménagères;
 de la liaison avec les Organisations Internationales concernées par le développement des grandes villes en relation avec le Ministère des Relations Extérieures.

■ 3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

Il sera question tour à tour de présenter d'une part, les bilans techniques 2021 et 2022 à mi-parcours de l'ensemble des programmes du Ministère de l'habitat et du développement urbain, et d'autre part les perspectives majeures pour le triennat 2023-2025.

les principales actions du MINH DU porteront sur l'achèvement et la mise en service des projets portant sur:

- la planification urbaine;
- la construction, la réhabilitation et la maintenance des routes bitumés et non bitumés
- la construction des drains;
- la viabilisation des quartiers précaires
- l'amélioration de l'environnement social urbain;
- la construction des logements;

■ 3.1. BILAN TECHNIQUE

Cette sous rubrique présentera les résultats obtenus par programmes et actions pour les quatre programmes mis en œuvre par le Ministère de l'habitat et du développement urbain au cours des exercices 2021 et 2022 à mi-parcours.

Pour ce qui est des résultats obtenus au cours de l'exercice 2021,

Le **programme 496 intitulé développement de l'habitat** a enregistré **3760** ménages supplémentaires qui ont eu accès à un habitat décent.

Pour **l'action 1** : développement de la planification urbaine, les résultats ci-après ont été obtenus : 05 rapports d'études de planification ; - 3 rapports justificatifs de POS ; - 05 diagnostics urbains.

Pour **l'action 2**, réalisation des opérations d'aménagement : 600 ha ont été aménagés ;

Pour **l'action 3**, construction de logements neufs : 160 logements ont été construits dans les villes de Yaoundé et Douala dans le cadre des premiers 1675 logements du Programme Gouvernemental de construction de 10 000 logements.

Le **programme 497 amélioration de l'environnement urbain** a permis à 13060 ménages supplémentaires d'avoir accès à un système d'assainissement.

l'action 1, amélioration de l'assainissement en milieu urbain a connu le curage de 6500 ml de drains ; - Une case de travaux construite ; 3360 tonnes de déchets collectés dans les des villes de Bangangté et Bangou.

l'action 02, embellissement et sécurisation des centres urbains : 887 points lumineux ; - 16250 m² ; - 6150m² de surface aménagée dans la ville de Sangmélina ; - 15 bancs publics dans la ville de Sangmélina ; - 20 candélabres dans la ville de Sangmélina.

A l'action 03 : PROMOTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN,

200 jeunes en difficulté formés à la technique de fabrication et pose des pavés dans les communes de Ngoumou et de Bondjock.

A l'action 04 : Gouvernance urbaine, 200 acteurs urbains ont été formés dans le cadre du projet de formation aux métiers de la ville.

Pour le **Programme 498, développement des infrastructures de transport urbain**, 223 km ont été entretenus/réhabilités et construits en vue d'améliorer la mobilité urbaine sur toute l'étendue du territoire.

à l'action 01 : entretien de la voirie en terre,

- 100 km de voiries en terre réhabilitées dans les villes de : MENGANG, NGUIBASSAL, DSCHANG, PETE BANDJOUN, LIMBE III, NGAOUNDERE, BANYO, KON YAMBETTA, AFANLOUM, BONDJOCK, BERTOUA I, BERTOUA II, FOTOKOL, GOBO, NKONGSAMBA II, EBONE, GAROUA II, BASCHEO, MANDINGRIN, BELO, BAFOUSSAM I, DSCHANG, BAZOU, KRIBI II, AMBAM, EBOLOWA I, LIMBE I et EYUMODJOCK (29 projets) ; 9 dalots construits dans les Communes de MEIGANGA, BANYO MAYO DARLE, GOULFEY ; 50 lampadaires solaires posés à FIGUIL, TONGA ; 700 ml de caniveaux à BANGANGTE ET TONGA; - 1 tractopelle et espace aménagé à MENGANG; - 2.4 km achevés dans les villes de Bayangam (0.5 km), de Yaoundé – Istanbul (0.2 km), Yaoundé – Olembé (0.5 km), Bafang (1.2 km) et Limbé.

à l'action 02, réhabilitation de la voirie urbaine : 2.5 km de voirie ont été réhabilités dans la ville de Nkongsamba.

à l'action 03, construction de la voirie urbaine :

01 rapport préliminaire validé (LOGBESSOU) ;
560 ml pont construit réceptionné ;

119 km de voies d'accès aux infrastructures de la CAN réalisées à ce jour dans les villes de Yaoundé, Douala, Garoua, Bafoussam, Limbé et Buéa ;
 40 hectares de parkings aménagés ;
 les travaux de construction de la voie « Carrefour OILIBYA Omnisport – Total NGOUSSO" et bretelles » et « voie "Carrefour Oilibya Omnisport – Mosquée NGOUSSO –Carrefour Hôtel Le Paradis" et Bretelles » sont exécutés à 80% ;
 les travaux de construction de l'autoroute « section rase campagne » 95% de taux d'avancement.

Pour le **programme 499, Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur urbain**, les extraits par action se résument ainsi qu'il suit :

à l'action 01, amélioration du cadre institutionnel et juridique, les crédits budgétisés dans cette action n'avaient pas pour but l'obtention de nouveau projet de texte, mais le règlement des arrières. Ainsi, on note :

- le règlement de l'arriéré relatif à la conception d'un manuel de procédures de suivi de l'élaboration des documents de planification urbaine ;
- le règlement de l'arriéré relatif à la production du guide méthodologique pour la production des documents de planification urbaine ;
- le règlement de l'arriéré relatif à l'étude portant sur la révision de la loi sur l'urbanisme (arriérés) ;
- le règlement de l'arriéré relatif au rapport 3 de l'élaboration du code de l'habitat et de la construction au Cameroun préalable à la validation du projet de code.

à l'action 02, renforcement des ressources humaines, matérielles et financières : les extraits suivants ont été obtenus :

- le règlement des arriérés relatifs à la production du rapport de maîtrise d'œuvre des travaux de construction de la délégation départementale du Nyong et Kelle disponible ;
- les travaux de réhabilitation du bâtiment de la Délégation Régionale du Centre ;
- l'acquisition des matériels techniques et spécifiques, informatiques, bureautiques et roulants pour l'équipement des 26 services ;
- l'achèvement des travaux de construction de la délégation régionale de l'Ouest phase I.

En ce qui concerne le bilan 2022 à mi-parcours, les résultats par programmes se présentent ainsi qu'il suit :

Pour le Programme 108 : Développement de l'habitat, les extraits obtenus à date concernent la construction de **120** logements à Yaoundé et Douala ; l'aménagement de **69600 m²** dont 12 000m² à Bafoussam et 57600m² à Bangou ; et **3000 ml** de trottoir aménagé à Bertoua. Par ailleurs, **258** points lumineux ont été construits à date précisément 41 à Kon Yambetta, 40 points lumineux à Maroua 3^{ème} ; 94 à Nkongsamba 2^{ème}, 50 à Bonaléa, 30 à Limbé 3^{ème} et 30 à Elig-Effomo.

En ce qui concerne le Programme 109 : amélioration de l'environnement social urbain, à date **08** documents de planification ont été élaborés dans les villes de Bangou, Dimako,

Ngomedjap, Ambam, Nkoteng, Dibamba, Fotokol et Mokolo. De même, dans le cadre de ce programme 400 jeunes ont été formés à la technique de fabrication et de pose de pavés dans les communes de Ngaoundal, Banyo, Djoum et d'Ambam. Les travaux d'aménagement de voie, de connectivité et d'éclairage public sont en cours dans les quartiers Akok-Ndoé, Ekounou Gazolent, Ngoa-Ekellé 3 et Emana. De même, 08 unités pilotes de production des matériaux locaux sont équipés dans les communes de Ngaoundal, Banyo, Abam, Djoum, Dschang, Baham, Ngoumou et Bandjock.

S'agissant du Programme 111, développement des infrastructures de transport urbain, à date **33,5 km** de voirie ont été entretenus/réhabilités et construits dans les villes de Yaoundé (Mbankolo Messamendongo), Dimako, Banwa, Obala, Nitoukou, Abong-Mbang, Limbé, Buéa, Douala, Nkondjock, Batouri et Garoua sous financement fond routier, banque Mondiale, ressources internes ordinaires et fonds C2D.

Quant au programme gouvernance et appui institutionnel, les travaux de construction de la délégation régionale MINHDU/Ouest dans sa phase 2 sont en cours d'exécution. Ceux de réhabilitation de la délégation régionale MINHDU du centre connaissent un taux d'exécution de 16%. L'acquisition du matériel informatique est en attente de livraison.

■ 3.2. BILAN FINANCIER

Le bilan financier fait état des consommations des enveloppes notifiées au Ministère l'Habitat et du Développement Urbain au cours de l'exercice 2021 et à mi-parcours 2022.

Les performances des différents programmes sont réparties sur les postes :

- 1- Le Fonctionnement : avec les salaires et les autres biens et services ;
- 2- L'Investissement : avec les Ressources Internes Ordinaires et les FINEX.

Programme 496 : DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT

En 2021 le programme 496 est globalement exécuté à 94.23%

Les ressources de fonctionnement affichent globalement un taux d'exécution de 90.80%, représentant la prise en charge de toutes les natures de dépense (salaires et autres dépenses de personnels et biens et services ;

Les dépenses d'investissement ont également atteint un niveau d'engagement de 94.66%, correspondant aux règlements des prestations de construction des logements sociaux, l'aménagement urbains publics et l'élaboration des documents de planification.

L'exécution à mi-parcours 2022 du programme 496, affiche un score de 50.56%, représentant le niveau d'exécution des charges de fonctionnement. Cette performance est le reflet du niveau de

prise en charge exclusivement dédiée aux dépenses de biens et services.

Les dépenses d'investissement affiche un niveau d'engagement de 54.56%, correspondant aux règlements des arrières, la prise en charge des travaux de construction et d'habitabilité des 1675 logements (Olémbé -Mbangá BAKOKO) et les décomptes relatif à la construction des drains principaux de Maroua.

Programme 497 : AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN

Année 2021, la performance financière relative à l'exécution des actions de ce programme est réalisée à hauteur de 81.73%, et répartie ainsi qu'il suit :

Les ressources de fonctionnement affichent un taux d'exécution de 63.30% représentant exclusivement, les dépenses des biens et services relatif aux dispositifs de coordination centraux et déconcentrés.

Les dépenses d'investissement engagées dans le cadre de l'exécution de ce programme, ont permis d'avoir un taux d'exécution de 82.05%,

Correspondant, aux règlements des prestations du PADY 2, celles relatives aux travaux d'embellissement des centres urbains et la prise en charge des décomptes afférents aux prestations du développement social intégré de tous les groupes sociaux en milieu urbain.

Année 2022, la performance financière relative à l'exécution des actions de ce programme est réalisée à hauteur de 40.00%, et répartie ainsi qu'il suit :

Les ressources de fonctionnement affichent un taux d'exécution de 43.30% représentant exclusivement, les dépenses des biens et services relatif aux dispositifs de coordination centraux et déconcentrés.

Les dépenses d'investissement engagées dans le cadre de l'exécution de ce programme, ont permis d'avoir un taux d'exécution de 35.00%, le résultat obtenu est la conséquence la prise en charge des décomptes afférents aux prestations du développement social intégré de tous les groupes sociaux en milieu urbain.

Programme 498 : DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT URBAIN (PDITU)

Année 2021, l'exécution des activités de ce programme ont permis d'obtenir un taux de 95.58% répartie comme suit :

Les ressources de fonctionnement dont le taux d'exécution est de 79.94%, représente exclusivement les dépenses des biens et services relatif aux dispositifs de coordination, la prise en charge des dotations dédiées au Fonds Routier ; Et les dépenses d'investissement dont le

niveau d'engagement culminent à 95.62%, cette valeur correspondant aux règlements travaux et maîtrise d'œuvre de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen, le règlement des arrières principalement et la prise en charge de la dotation CAN.

Année 2022, l'exécution timide à mi-parcours de ce programme, permet d'enregistrer le taux de 36.00% répartie comme suit :

Les ressources de fonctionnement affiche le taux d'exécution de 39.24%, représente exclusivement les dépenses des biens et services relatif aux dispositifs de coordination; Et les dépenses d'investissement dont le niveau d'engagement de 33.62%, correspondant aux règlements travaux et maîtrise d'œuvre de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen, le règlement des arrières principalement.

Programme 499 : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR URBAIN

Année 2021, l'exécution des activités de ce programme ont permis d'avoir un taux de 87,97% répartie de la manière suivante:

Les ressources de fonctionnement qui affiche un taux d'exécution de 87,25%, valeur Représente la consommation exclusive des dépenses de biens et services, relatives aux dispositifs de coordination centraux et déconcentrées.

Concernant les dépenses d'investissement dont le niveau d'engagement est de 95,91%, ce taux correspond au niveau de prise en charge des décomptes dédiées aux travaux de construction des bâtiments devant abriter les services déconcentrés et centraux, le renforcement en ressources humaines, matérielles et financières.

Année 2022, l'exécution timide à mi-parcours de ce programme, affiche un taux de consommation de 45.00% répartie comme suit :

Les ressources de fonctionnement affichent le taux d'exécution de 48.24%, traduisant les prises en charge exclusives, les dépenses de biens et services relatif aux dispositifs de coordination; et les dépenses d'investissement dont le niveau d'engagement de 39.62%, capitaliser par la prise en charge par les prestations d'équipement du centre de pré-archivage.

Au total, il convient de préciser que le taux d'exécution des programmes des projets à gestion centrale à mi-parcours s'exécute à 76%.

■ 3.3. PERSPECTIVES

Le triennat 2023-2025 permettra au Ministère de l'habitat et du développement urbain de mettre en service les extrants obtenus dans l'exécution des projets de première génération dans les domaines de l'habitat, de la voirie et du drainage. Au cours du triennat, la finalisation du paiement des arriérés sera également une priorité.

De même, il sera question de la poursuite des projets d'envergure de deuxième génération au rang desquels la valorisation touristique et économique du lac municipal et de la vallée de la Mingoa ; la construction des logements avec l'appui des bailleurs de fonds ; la construction de la voie de contournement de Yaoundé ; le projet de développement pour la promotion des villes inclusives et résilientes.

Par ailleurs, le Ministère de l'habitat et du développement urbain poursuivra l'appui à la décentralisation à travers un transfert de ressources aux CTD.

■ 4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

Le défi posé par le développement urbain, exprimé par la Vision à long terme, est celui de créer un espace économique national intégré. Il s'agit non seulement de maîtriser le développement des villes et d'en faire des centres de production et de consommation nécessaires à l'essor du secteur industriel, mais également de promouvoir l'émergence des agglomérations périphériques, le développement des villes moyennes ou secondaires capables de structurer les activités économiques dans l'espace urbain et de concourir au développement des zones rurales environnantes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de deuxième phase de la Vision à travers la stratégie nationale de développement à l'horizon 20230, les programmes ont connu une refonte afin d'être mieux à même d'adresser les problématiques du secteur. Ces programmes retenus pour la période 2020-2030 sont :

le programme 108 intitulé « Développement de l'habitat » ;

le programme 109 dénommé « Amélioration de l'environnement social urbain » ;

le programme 111 libellé « Développement des infrastructures de transport urbain et de mobilité durable » ;

le programme 113 nommé « Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur urbain ».

5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

La cartographie des programmes du MINH DU a été validée lors des travaux du comité interministériel d'examen des programmes. Ces programmes sont les suivants :

le programme 108 intitulé « Développement de l'habitat » qui vise à améliorer l'accès à l'habitat décent à travers l'Amélioration de l'offre de logements décents, l'amélioration du niveau d'aménagement des villes, et le Développement des systèmes d'assainissement en milieu urbain, dont le responsable est Monsieur ASONGWED ANYANG Emmanuel, Directeur de l'Habitat social et de la promotion immobilière ;

le programme 109 dénommé « Amélioration de l'environnement social urbain » dont l'objectif est double à savoir de doter le sous-secteur urbain et les CTD d'outil ou instrument approprié de gestion urbaine et promouvoir l'inclusion sociale en milieu urbain qui a pour responsable Monsieur TANKEU Fulbert, Chef de la Division du Développement Social Urbain ;

le programme 111 libellé « Développement des infrastructures de transport urbain et de mobilité durable » orienté vers l'amélioration de l'offre d'infrastructures de transport routier en milieu urbain et le Développement des infrastructures de transports de masse en site propre, dont le responsable est Monsieur MEKINDA Patrick, Directeur des opérations urbaines p.i ;

le programme 113 nommé « Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur urbain » qui vise à améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes du MINH DU dont le responsable est le Professeur NNA Mathurin, Secrétaire Général.

Cadre logique du programme 108

Actions du programme	Objectif	INDICATEURS			
		Libellé	Niveau référence	Niveau cible	Source de vérification
AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS DÉCENTS	Améliorer l'offre de logement décent	Proportion de ménage vivant dans les logements décents	35%	35,06%	Rapports d'études, rapport de chantiers et procès-verbaux
AMÉLIORATION DU NIVEAU D'AMÉNAGEMENT DES VILLES	Améliorer le niveau d'aménagement des villes	Superficie d'espaces aménagés	2460m ²	2638m ²	Rapports d'études, rapport de chantiers et procès-verbaux

DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT EN MILIEU URBAIN	Améliorer le système d'assainissement en milieu urbain	Proportion des villes ayant un système d'assainissement approprié	35%	35,13%	Rapports d'études, rapport de chantiers et procès-verbaux
--	--	---	-----	--------	---

Cadre logique du programme 109

Actions du programme	Objectif	INDICATEURS			
		Libellé	Niveau référence	Niveau cible	Source de vérification
DÉVELOPPEMENT DES OUTILS DE GESTION URBAINE	doter les municipalités d'outils appropriés de Gouvernance urbaine	proportion de municipalités appliquant les outils appropriés de gouvernance urbaine	8	51,6	Rapports d'études, rapport de chantiers et procès-verbaux
AMÉLIORATION DU CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DU SOUS-SECTEUR URBAIN	Améliorer de cadre institutionnel et réglementaire du sous-secteur urbain	taux de couverture des réformes attendus au MINH DU contenue dans la SND30	17	24	Rapports d'études, rapport de chantiers et procès-verbaux
APPUI À L'INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES JEUNES URBAINS	Contribuer à l'insertion socio-économique des jeunes	nombre de jeunes formés aux petits métiers de la ville	3 727	7677	Rapports d'études, rapport de chantiers et procès-verbaux
PROMOTION DE LA MOBILISATION CITOYENNE	Viabiliser par approche participative les quartiers précaires à travers les projets de proximité	Nombre de quartier Viabilisé	5	21	Rapports d'études, rapport de chantiers et procès-verbaux

Cadre logique du programme 111

Actions du programme	Objectif	INDICATEURS			
		Libellé	Niveau référence	Niveau cible	Source de vérification
AMÉLIORATION DE L'OFFRE D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ROUTIER EN MILIEU URBAIN	Améliorer l'offre d'infrastructures de transport courant en milieu urbain	linéaire de voirie structurante d'un niveau d'aménagement satisfaisant pour 1000	797	1277,27	Rapports d'études, rapport de chantiers et procès-verbaux

Cadre logique du programme 113

Actions du programme	Objectif	INDICATEURS			
		Libellé	Niveau référence	Niveau cible	Source de vérification
RENFORCEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES	Assurer aux structures du MINH DU un niveau optimal de ressources nécessaires pour la réalisation de leurs missions	Nombre de services équipés	73	200	Rapports d'études, rapport de chantiers et procès-verbaux
		Nombre de délégations construites	8	11	Rapports d'études, rapport de chantiers et procès-verbaux
		Niveau de mise en œuvre du plan annuel de formation	94	100	Rapport de formation
COORDINATION DES SERVICES	Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du ministère	Taux d'accompagnement des activités des programmes	94	100	Rapports d'études, rapport de chantiers et procès-verbaux

INFORMATION SUR LES DONNÉES ET STATISTIQUES POUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET LE SUIVI ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE	Mettre à la disposition des décideurs et des usagers des informations et données statistiques pour le suivi évaluation de la SND30	Nombre de villes supplémentaires disposant d'une base de données urbaine	09	37	Rapports d'études, rapport de chantiers et procès-verbaux
		Nombre de villes supplémentaires disposant d'une base de données urbaine à jour	05	38	

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 108

DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT

Actions du programme	Objectif	Indicateurs			
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01 AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS DÉCENTS	Améliorer l'offre de logement décent	Proportion de ménage vivant dans les logements décents	35,01	35,01	Rapports
02 Améliorer le niveau d'aménagement des villes.	Améliorer le système d'assainissement en milieu urbain	Superficie d'espaces aménagées	2 538	2 638	Rapports
03 DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT EN MILIEU URBAIN.	Améliorer le système d'assainissement en milieu urbain	Proportion de ménages ayant accès à un système d'assainissement	35,02	35,13	Rapports

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 109

AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL URBAIN

Actions du programme	Objectif	Indicateurs			
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01 DÉVELOPPEMENT DES OUTILS DE GESTION URBAINE	doter les municipalités d'outils appropriés de Gouvernance urbaine.	proportion des municipalités appliquant les outils appropriés de Gouvernance urbaine	36,6	39,7	Rapports
02 AMÉLIORATION DU CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DU SOUS-SECTEUR URBAIN	Améliorer de cadre institutionnel et réglementaire du sous-secteur urbain	Taux de couverture des réformes attendues du MINH DU contenues dans la SND30.	20	21	Rapports
03 APPUI À L'INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES JEUNES URBAINS	Contribuer à l'insertion socio-économique des jeunes	Nombre de jeunes formés aux petits métiers de la ville.	4 127	4 527	Rapports
04 PROMOTION DE LA MOBILISATION CITOYENNE.	Viabiliser par approche participative les quartiers précaires à travers les projets de proximité	Nombre de quartiers Viabilisés	8	11	Rapports d'activité de la Division du Développement Social Urbain

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 111

DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT URBAIN ET DE MOBILITE DURABLE.

Actions du programme	Objectif	Indicateurs			
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01 AMELIORATION DE L'OFFRE D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ROUTIER EN MILIEU URBAIN.	Améliorer l'offre d'infrastructures de transport courant en milieu urbain.	linéaire de voirie structurante d'un niveau d'aménagement satisfaisant pour 100000 habitants	903,79	1 041,27	rapport annuel

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 113

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR URBAIN.

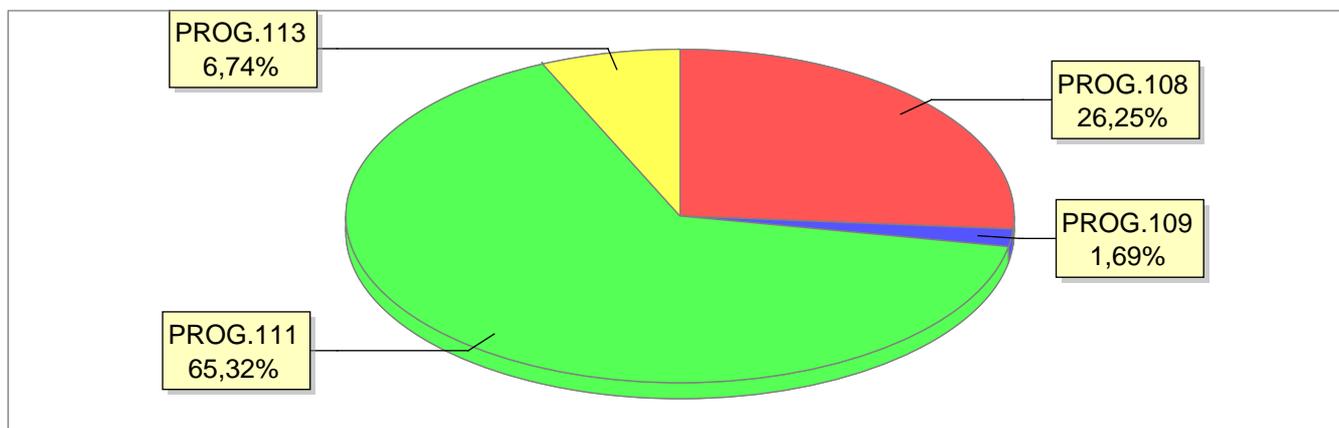
Actions du programme	Objectif	Indicateurs			
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01 RENFORCEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES.	Assurer aux structures du MINH DU un niveau optimal de ressources nécessaires pour la réalisation de leurs missions.	Nombre de services équipés	105	140	Rapport Annuel de Performance
02 COORDINATION DES SERVICES	Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du ministère	Taux d'accompagnement des activités des programmes	100	100	Rapport Annuel de Performance
03 INFORMATION SUR LES DONNÉES ET STATISTIQUES POUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET LE SUIVI ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE.	Mettre à la disposition des décideurs et des usagers des informations et données statistiques pour le suivi évaluation de la performance.	Nombre de villes supplémentaires disposant d'une base de données urbaine	3	9	Rapport Annuel de performance

DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

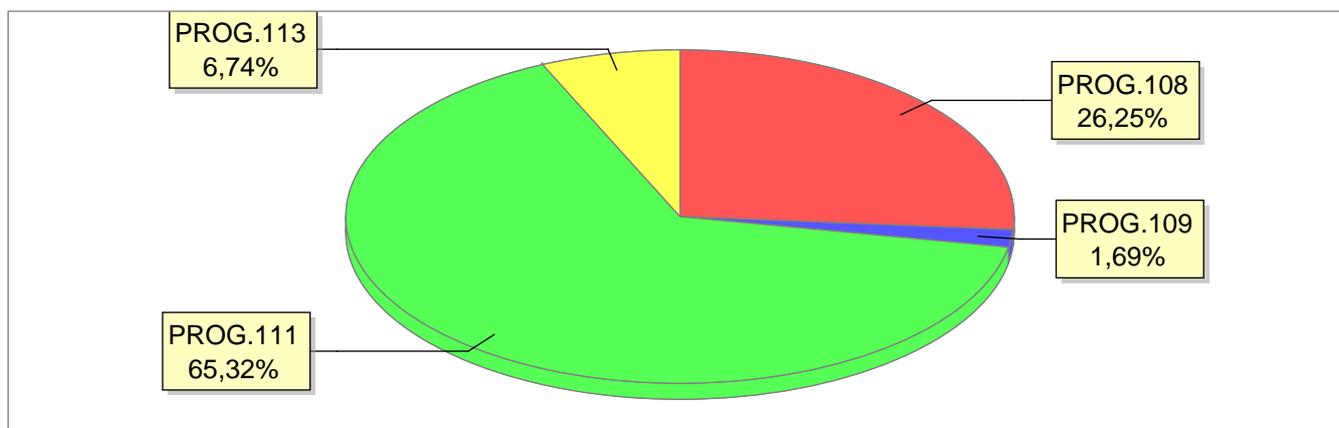
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

NUMÉRO ET INTITULÉ DU PROGRAMME	DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
108 DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT	1 019 029 000	1 019 029 000	30 004 394 000	30 004 394 000	31 023 423 000	31 023 423 000
109 AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL URBAIN	548 387 000	548 387 000	1 454 000 000	1 454 000 000	2 002 387 000	2 002 387 000
111 DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT URBAIN ET DE MOBILITE DURABLE.	5 949 944 000	5 949 944 000	71 256 606 000	71 256 606 000	77 206 550 000	77 206 550 000
113 GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR URBAIN.	6 602 640 000	6 602 640 000	1 365 000 000	1 365 000 000	7 967 640 000	7 967 640 000
TOTAL	14 120 000 000	14 120 000 000	104 080 000 000	104 080 000 000	118 200 000 000	118 200 000 000

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



6. PROGRAMME 108

DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT

RESPONSABLE DU PROGRAMME

EMMANUEL ANYANG ASONGWEO

■ 6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 108 intitulé « Développement de l'habitat » vise à améliorer l'accès à l'habitat décent.

En effet, après la mise en œuvre de la première phase de la Vision d'émergence du Cameroun à l'horizon 2035 matérialisée par le Document de Stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE), le Cameroun reste confronté aux effets d'une urbanisation rapide et peu maîtrisée.

Dans la plupart des villes, les zones insalubres et impropres à l'habitat représentent une proportion importante. Ainsi, l'occupation anarchique de l'espace, l'habitat précaire, les problèmes d'assainissement et d'hygiène sont un ensemble de facteurs qui ont amplifié la vulnérabilité des populations et favorisé la dégradation du cadre de vie dans les quartiers populaires.

Les problématiques liées à ce programme concernent fortement la prolifération des bidonvilles, (quartiers précaires, sous structurés et sous équipés) ; le déficit en logements qui s'élève à 1 000 000 d'unités auxquelles s'ajoutent au moins 60 000 nouvelles demandes annuelles ; la dégradation du paysage urbain, notamment dans les centres villes ; l'insuffisance du réseau d'assainissement des effluents liquides (réseau primaire de drainage des eaux pluviales) pour la réduction des risques d'inondation et la gestion maîtrisée de ses conséquences.

Depuis la première phase de la mise en œuvre de la Vision à travers le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE), le Gouvernement a apporté des réponses à ces problématiques à travers diverses actions qui ont eu pour résultats la construction de plus de 2500 logements décents pour augmenter l'offre de logements ; l'élaboration de plus de 100 documents de planification urbaine en vue de maîtriser l'occupation anarchique du sol ; l'aménagement de plus de 2000 m² d'espaces publics afin d'embellir et rendre sur plusieurs villes du pays ; la construction de plus de 95 km de drains en vue de lutter contre les inondations.

Ces actions du Gouvernement s'avèrent insuffisantes. D'où la poursuite de ce programme pour la deuxième phase de la mise en œuvre de la Vision. En effet, pour ce triennat, trois actions sont retenues :

L'action 1, Amélioration de l'offre de logements décents qui visera l'amélioration de l'offre en logements décents ;

L'action 2, Amélioration du niveau d'aménagement des villes permettra d'offrir un meilleur paysage urbain aux villes camerounaises par la prise en compte des compétences transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées en matière d'aménagement paysager et d'éclairage public et sous le prisme des projets de deuxième génération ;

L'action 3, « Développement des systèmes d'assainissement en milieu urbain aura pour but de mettre en œuvre les priorités nationales en matière d'assainissement à travers la construction des drains.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Améliorer l'offre en logements décents.

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion de ménages vivant dans un habitat décent	%	2022	35,01	2023	35,05

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion de ménages vivant dans un habitat décent	
Objectif	Améliorer l'offre en logements décents.	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	108 - DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de l'Habitat Social et de la Promotion Immobilière (D.H.S.P.I)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Sous Direction de l'Habitat Social (S.D.H.S) Sous Direction des Opérations d'Aménagement et d'Embellissement (S.D.O.A.E) Sous Direction du drainage et de l'assainissement Contrôle de gestion	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	<ul style="list-style-type: none"> •La population du Cameroun P; •Le nombre moyen de personne dans un ménage n ; •Le taux de la population vivant dans un habitat décent T0; •La population vivant dans un habitat décent P0; •La population supplémentaire ayant eu accès à un habitat décent Pn; •Le nombre de ménages supplémentaires N ayant eu accès à un habitat décent durant l'année n ; •Nombre de ménage ayant accès à un logement décent ; •Population impactée par les projets d'aménagement à l'année N-1 (So) ; •Population impactée par les projets d'aménagement à l'année N (Sn) ; •Population impactée par les projets d'assainissement à l'année N-1 (Ao) ; •Population impactée par les projets d'assainissement à l'année N (An) ; 	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	<ul style="list-style-type: none"> •$((P0 + Pn)/P)/n$ •$((S0 + Sn)/P)/n$ •$((A0 + An)/P)/n$ 	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 35,00
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023	Valeur: 35.05
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 35,057
	Année: 2024	Valeur: 35,083
	Année: 2025	Valeur: 35,10
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport d'activités, Compte rendu, Procès verbaux de réception etc	
Mode de collecte des données	Rapports d'enquête	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Équipes de projets ; Responsables d'actions Contrôle de gestion	
Vérification/ Validation des données	Responsables de Programme Responsable d'action Contrôle de gestion	
Service responsable de la synthèse des données	Responsables de Programme Responsable d'action Contrôle de gestion	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Contrôle de gestion Contrôleur générale de Gestion	
Coût de collecte et d'analyse	RAS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Coûts de collecte trop élevés pour procéder régulièrement ; Possibilité de ne pouvoir collecter toutes informations sur le territoire national, notamment les informations sur les projets réalisés dans le secteur privé.	
Modalités d'interprétation	Cet indicateur tient compte des ménages qui ont eu accès à un habitat décent	
5) Commentaires		
Informer et préparer les sources de données Élaboration des outils (conception et test) Conception des supports de documentation des données ; Information des acteurs de collecte		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS DÉCENTS
- ACTION 02:** AMÉLIORER LE NIVEAU D'AMÉNAGEMENT DES VILLES.
- ACTION 03:** DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT EN MILIEU URBAIN.

■ 6.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Pour adresser la problématique de l'occupation anarchique de l'espace, de l'habitat précaire, des problèmes d'assainissement et d'hygiène, le programme s'attèlera au cours de l'exercice 2023 à :

- achever le projet de construction des 1675 logements sociaux à Olembé/Yaoundé et Mbanga-Bakoko/Douala pour un coût global de 32 000 000 000 de FCFA. Mais compte tenu des tensions de trésorerie, le projet n'a reçu qu'une dotation de 8 000 000 000 de FCFA. Ce qui ne permettra pas d'atteindre les objectifs visés. Alors, le programme se limitera à la poursuivre la construction des 1675 logements sociaux à Olembé/Yaoundé et Mbanga-Bakoko/Douala. Ceci se fera à travers la réattribution des contrats aux entreprises ayant des capacités techniques et financières avérées pour l'achèvement progressif des 855 logements soit 150 logements en 2023,
- Construire 200 logements témoins dans le cadre du projet de construction de 10.000 logements sociaux et équipements sociaux-collectifs connexes avec la firme PIZZAROTTI pour un coût de 19 119 732 000 de FCFA en 2023 ;
- implémenter des projets d'aménagement intégrés à l'échelle des communes par l'amélioration de la couverture en éclairage public par la construction de 672 points lumineux et 16 200 m² d'aménagement paysager tout en rendant attractifs les espaces considérés, à travers l'aménagement paysagers des carrefours et places urbaines ;
- maîtriser la collecte et la connexion des eaux pluviales et usées par la construction de 2100ml de drain à Maroua, et la construction d'un ensemble d'ouvrage d'accompagnement dans le cadre du Projet Complémentaire du Projet d'assainissement de Yaoundé (PCADY) et la construction de la station des eaux usées de Garoua pour un cout total de 8 779 000 000 FCFA.

Plusieurs acteurs participeront à la mise en œuvre de ce programme au cours de l'année 2023 au rang desquels l'Etat, les collectivités territoriales décentralisées et les partenaires techniques et financiers.

6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS DÉCENTS

L'action Amélioration de l'offre de logements décents a pour objectif d'améliorer l'offre en logements décents. En effet, le déficit en logements demeure important au Cameroun, estimé à environ 1 000 000 d'unités auxquelles s'ajoutent au moins 60 000 nouvelles demandes annuelles. Malgré les multiples efforts déployés par l'Etat Camerounais au cours de la première phase de la Vision matérialisée par le Document de stratégie pour la Croissance et l'emploi, l'offre publique et privée de logements n'a pas répondu qualitativement et quantitativement à la demande.

Les efforts du Gouvernement se poursuivront à travers non seulement la poursuite de l'action gouvernementale, mais aussi et surtout à travers les excitations diverses pour rendre prospère les partenariats Publics-privés (PPP) en faveur de l'immobilier (logements et parcelles constructibles pour toutes les couches sociales).

De même, l'apport des partenaires techniques et financiers permettra l'augmentation de l'offre en logements décents au Cameroun.

Principalement pour l'exercice 2023, les interventions pour résorber le déficit en logements décents seront orientées sur l'achèvement et la mise en service des 1675 logements à Yaoundé et Douala ; la poursuite du programme de construction des logements par la firme PIZZARROTI.

OBJECTIF 1. Améliorer l'offre de logement décent

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion de ménage vivant dans les logements décents	%	2022	35,01	2023	35,01

ACTION 02

Améliorer le niveau d'aménagement des villes.

Au terme de la mise en œuvre du Document de stratégie pour la croissance et l'emploi, les actions relatives à l'assainissement révèle une situation de l'assainissement préoccupante en milieu urbain. Pour la deuxième phase de la Vision, le Gouvernement entend construire des villes inclusives entre autres autour de l'aménagement de réseaux d'assainissements compatibles aux impératifs d'urgence.

Cette action vise à maîtriser la gestion des eaux pluviales et usées, protéger les populations des risques naturels, anthropiques, des pollutions et nuisances de toutes sortes. Les opérations mises en œuvre concernent l'amélioration des systèmes d'assainissement solide (construction des décharges contrôlées, Mise en place d'unités de transformation des déchets urbains etc..), l'amélioration des systèmes drainage, l'amélioration des systèmes d'assainissement eaux usées notamment la construction des STEP».

Les actions mises en œuvre en 2023 concernent le démarrage des travaux du projet complémentaire d'assainissement de Yaoundé avec l'appui de l'Agence française de développement, les travaux de construction des ouvrages de drainages dans la ville de Maroua et la poursuite des travaux de construction de la Station d'épuration des eaux usées de Garoua.

OBJECTIF 1. Améliorer le système d'assainissement en milieu urbain

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Superficie d'espaces aménagées	ha	2022	2 538	2023	2 638

ACTION 03

DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT EN MILIEU URBAIN.

Au terme de la mise en œuvre du Document de stratégie pour la croissance et l'emploi, les actions relatives à l'assainissement révèle une situation de l'assainissement préoccupante en milieu urbain. Pour la deuxième phase de la Vision, le Gouvernement entend construire des villes inclusives entre autres autour de l'aménagement de réseaux d'assainissements compatibles aux impératifs d'urgence.

Cette action vise à maîtriser la gestion des eaux pluviales et usées, protéger les populations des risques naturels, anthropiques, des pollutions et nuisances de toutes sortes. Les opérations mises en œuvre concernent l'amélioration des systèmes d'assainissement solide (construction des décharges contrôlées, Mise en place d'unités de transformation des déchets urbains etc..), l'amélioration des systèmes drainage, l'amélioration des systèmes d'assainissement eaux usées notamment la construction des STEP».

Les actions mises en œuvre en 2023 concernent le démarrage des travaux du projet complémentaire d'assainissement de Yaoundé avec l'appui de l'Agence française de développement, les travaux de construction des ouvrages de drainages dans la ville de Maroua et la poursuite des travaux de construction de la Station d'épuration des eaux usées de Garoua.

OBJECTIF 1. Améliorer le système d'assainissement en milieu urbain

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion de ménages ayant accès à un système d'assainissement	%	2022	35,02	2023	35,13

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion de ménage vivant dans les logements décents	
Objectif	Améliorer l'offre de logement décent	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	108 - DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT	
Action concernée par l'objectif	01 - AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS DÉCENTS	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Sous-Direction de l'Habitat Social (S.D.S.H)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Services rattachés à la Direction de l'Habitat Social	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Proportion de ménages vivant dans les logements décents ; Nombre total de ménages au Cameroun.	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Ratio= $\frac{\text{Proportion de ménage vivant dans les logements décentsn}}{\text{Nombre de ménages au Cameroun.n}}$	
Périodicité de la mesure	Triennial	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 35
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 35.01
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 35,01
	Année: 2024	Valeur: 35,12
	Année: 2025	Valeur: 35,15
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	rapport des activités, Debriefing, reception des donnéesetc	
Mode de collecte des données	rapports d'enquêtes	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Equipe projet ; Responsable des actions	
Vérification/ Validation des données	Responsable de programmes . Responsable des actions;	
Service responsable de la synthèse des données	Responsable de programmes Responsable des actions; Contrôleur de gestion	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Responsable de programmes Contrôleur de gestion contrôle général de gestion	
Coût de collecte et d'analyse	RAS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Collection costs too high to proceed regularly ; Possibility of not being able to collect all information on the national territory, including information on projects carried out in the private sector.	
Modalités d'interprétation	This indicator takes into account decent housing built under the government's social housing construction programme as well as housing in the private sector; ;	
5) Commentaires		
Inform and prepare data sources Development of tools (design and test) Data Documentation Media Design; Information for collectors Possible training of collectors.		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Superficie d'espaces aménagées	
Objectif	Améliorer le système d'assainissement en milieu urbain	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	108 - DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT	
Action concernée par l'objectif	02 - Améliorer le niveau d'aménagement des villes.	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Sous Direction des Opérations d'Aménagement et d'Embellissement	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Superficie d'espaces aménagée ; -Superficie d'espaces restructurée ; -Superficie d'espaces ayant bénéficié d'un éclairage public.	
Unité de mesure	hectare (ha)	
Mode de calcul	Addition des superficies	
Périodicité de la mesure	Triennale	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 2460
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 2638.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 1498
	Année: 2024	Valeur: 1475
	Année: 2025	Valeur: 1500
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités, compte rendu, Procès verbaux de réception	
Mode de collecte des données	Consolidation des résultats des : Mairies des villes Maires des communes des Opérations d'Aménagement et d'Embellissement du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Responsables de Programme Responsables d'actions	
Vérification/ Validation des données	Responsables de Programme Contrôleur de Gestion du Programme.	
Service responsable de la synthèse des données	Responsables de Programme Responsables d'actions Contrôleur de Gestion du Programme.	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Responsables de Programme Contrôleur de Gestion du Programme. Contrôleur Générale de Gestion	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Coûts de collecte trop élevés pour procéder régulièrement ; Possibilité de ne pouvoir collecter toutes informations sur le territoire national, notamment les informations sur les projets réalisés dans le secteur privé.	
Modalités d'interprétation	Cet indicateur prend en compte les espaces de terrains aménagés ou restructurés ; Il prend également en compte les espaces de terrains ayant reçu de l'éclairage public	
5) Commentaires		
<p>Informier et préparer les sources de données Élaboration des outils (conception et test) Conception des supports de documentation des données ; Information des acteurs de collecte Formation éventuelle des acteurs de collecte.</p>		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion de ménages ayant accès à un système d'assainissement	
Objectif	Améliorer le système d'assainissement en milieu urbain	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	108 - DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT	
Action concernée par l'objectif	03 - DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT EN MILIEU URBAIN.	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Sous Direction de l'Assainissement et du Drainage (S.D.A.D)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre de ménage ayant accès à un système d'assainissement au Cameroun ; Nombre total de ménage ayant accès à un système d'assainissement au Cameroun.	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Ratio= $\frac{\text{Nombre de ménages ayant accès à un système d'assainissement}}{\text{Nombre total de ménages ayant accès à un système d'assainissement au Cameroun}}$	
Périodicité de la mesure	Triennale	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 35
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 35.13
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 35.13
	Année: 2024	Valeur: 35.19
	Année: 2025	Valeur: 35.21
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités, compte rendu, procès-verbaux de réception, etc.	
Mode de collecte des données	Collecte des données sur les activités programmées	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Équipés de projets ; Responsables d'actions	
Vérification/ Validation des données	Responsables de Programme Contrôleur de Gestion du Programme.	
Service responsable de la synthèse des données	Responsables de Programme ; Responsables d'actions ; Contrôleur de Gestion du Programme.	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Responsables de Programme ; Contrôleur de Gestion du Programme ; Contrôle Générale de Gestion.	
Coût de collecte et d'analyse	RAS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Coûts de collecte trop élevés pour procéder régulièrement ; Possibilité de ne pouvoir collecter toutes informations sur le territoire national, notamment les informations sur les projets réalisés dans le secteur privé.	
Modalités d'interprétation	Cet indicateur prend en compte les ménages ayant eu accès à un système d'assainissement adéquat ;	
5) Commentaires		
<p>Informier et préparer les sources de données Élaboration des outils (conception et test) Conception des supports de documentation des données ; Information des acteurs de collecte Formation éventuelle des acteurs de collecte.</p>		

■ 6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS DÉCENTS	1 019 029 000	1 019 029 000	22 575 999 000	22 575 999 000	23 595 028 000	23 595 028 000
02	Améliorer le niveau d'aménagement des villes.	0	0	6 058 395 000	6 058 395 000	6 058 395 000	6 058 395 000
03	DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT EN MILIEU URBAIN.	0	0	1 370 000 000	1 370 000 000	1 370 000 000	1 370 000 000
TOTAL		1 019 029 000	1 019 029 000	30 004 394 000	30 004 394 000	31 023 423 000	31 023 423 000

7. PROGRAMME 109

**AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL
URBAIN**

RESPONSABLE DU PROGRAMME

FULBERT TANKEU

■ 7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme renommé, intitulé amélioration de l'environnement social urbain a pour but de doter le sous-secteur urbain et les CTD d'outils ou instruments appropriés de gestion urbaine et promouvoir l'inclusion sociale en milieu urbain.

Il traitera des problématiques relatives :

- l'absence/insuffisance d'outils permettant aux CTDs et acteurs du sous-secteur urbain d'améliorer l'efficacité dans le contrôle de l'occupation du sol ;
- le non-respect de la réglementation en matière d'urbanisme ;
- la mise en œuvre des mécanismes de développement social intégré des différentes zones urbaines ;
- l'amélioration des quartiers précaires via les mécanismes d'inclusion urbaine et de viabilisation participative ;
- la prévention de la délinquance, de l'alcoolisme et de la toxicomanie en milieu urbain ;
- la promotion de la mixité sociale et la lutte contre la ségrégation en milieu urbain ;
- la dégradation physique et sociale des zones urbaines traduites par la prolifération des quartiers précaires ;
- la non maîtrise des aspects d'inclusion sociale ;
- les difficultés de plus en plus grandissantes d'insertion socio-professionnelle des jeunes et de pauvreté en milieu urbain ;
- la promotion des techniques HIMO.

Au regard des problématiques soulevées ci-hauts, le programme d'amélioration de l'environnement social urbain se donne pour double objectif: de doter le sous-secteur urbain et les CTD d'outils ou instruments de gestion urbaine et de promouvoir l'inclusion sociale en milieu urbain.

À terme, il s'agira :

- de doter toutes les municipalités d'outils de gestion urbaine permettant d'orienter le développement de la commune, de maîtriser l'occupation des sols, de gérer les préoccupations inhérentes aux thématiques diverses.
- d'améliorer la gouvernance du sous-secteur urbain à travers la mise en œuvre des réformes contenues dans la SND30 en lien avec le sous-secteur.
 - de traiter progressivement les poches d'habitats précaires, à travers les mécanismes participatifs et d'inclusion ;
- de contribuer à la réduction du taux de pauvreté en milieu urbain à travers les mécanismes d'insertion des jeunes.

La stratégie de mise en œuvre du programme est déclinée autour de quatre actions majeures principalement orientées vers les municipalités et la gouvernance du sous-secteur urbain.

L'Action 1 intitulée Développement de la Planification urbaine permettra de doter les CTD

(Communes et Régions) d'outils de gestion urbaine permettant d'orienter le développement de la commune, de maîtriser l'occupation des sols, de gérer les préoccupations inhérentes aux thématiques diverses. Il s'agira dans le cadre de la mise en œuvre de certaines compétences transférées, d'accompagner les Communes et les Régions pour l'élaboration et la mise en œuvre des documents de planification urbaine et tout autre outils de gestion devant permettre de contrôler l'occupation de l'espace notamment en milieu urbain, de maîtriser la croissance urbaine, de planifier les actions et programmer les investissements dans chaque domaine respectif (mobilité urbaine, adressage, assainissement, etc). L'indicateur de l'action est calculé en pourcentage des municipalités disposant d'outils de gestion urbaine.

L'Action 2 intitulée « Amélioration du cadre institutionnel, juridique et normatif du sous-secteur urbain » dont l'objectif est d'améliorer le cadre juridique et réglementaire du sous-secteur urbain ; permettra de mettre en œuvre les grandes réformes formulées par la SND30 qui interpellent singulièrement le MINH DU à savoir :

- moderniser le cadre légal et réglementaire en vue de développer les infrastructures de qualité en conformité avec les standards internationaux, - réformer le cadre légal et réglementaire de la gestion des déchets centrée sur la libéralisation du marché et la pénalisation de l'insalubrité,
- réformer le cadre légal et réglementaire pour améliorer la gestion foncière notamment en milieu urbain
- réformer le cadre légal et réglementaire de la planification stratégique, l'élaboration et la vulgarisation des textes sur l'urbanisme et l'habitat.

En marge de ces réformes, l'action vise également à élaborer, assainir et à vulgariser les textes pour améliorer la gouvernance du sous-secteur urbain. L'indicateur de l'action est défini non seulement par rapport au niveau de mise en œuvre des réformes attendues dans le sous-secteur urbain, mais aussi par rapport au nombre de textes élaborés et vulgarisés pour l'amélioration de la gouvernance urbaine.

L'Action 3 « Appui à l'insertion socio-économique des jeunes urbains » dont l'objectif est de contribuer à l'insertion socio-économique des jeunes, rentre dans l'implémentation de la ville sûre. En effet, il est question d'apporter des solutions en faveur de l'insertion socioéconomique des jeunes urbains en difficulté ; C'est-à-dire cette catégorie victime des déperditions scolaires, sans formation initiale et désœuvrée. Car, si rien n'est fait, toute une tranche de la société, notamment certains jeunes urbains, verrait son avenir bouché ; situation critique propice à l'implosion sociale et la recrudescence des maux sociaux à l'instar de la délinquance, filouterie, toxicomanie, banditisme, prostitution ; toutes choses qui constituent le nid de l'insécurité et des violences urbaines. En effet, il est démontré que les violences urbaines chroniques sont d'origine économique. Il s'agit de former des jeunes désœuvrés, issus des Communes, aux petits métiers urbains ; appuyer les CTD en vue de la création des unités pilote de production et promouvoir le technologie HIMO.

L'action 4 « promotion de la mobilisation citoyenne » a pour objectif de viabiliser par approche

participative les quartiers précaires à travers les projets de proximité. La mobilisation citoyenne ou mobilisation sociale urbaine ou encore mobilisation communautaire a pour objectif de faire en sorte qu'un quartier devienne viable, à savoir qu'il devienne un quartier où (i) les habitants collaborent pour influencer des différents aspects de la vie sociale locale, où (ii) ensemble ils se donnent des buts et où (iii) ils réussissent à mener une action pour réaliser ces buts. C'est donc un processus de recherche - action ou de solutions des problèmes dont les extrants (projets de proximité) sont une coproduction du triptyque MINHDU/CTD/Populations. Cet ensemble d'activités contribue substantiellement à relever le niveau de service dans les quartiers précaires et permet à certains segments fragilisés de la société de profiter des avantages qu'offre une ville équitable. Par ailleurs, la participation voulue des bénéficiaires donne un sentiment d'appartenance et d'appropriation, et garantit à tous une part de bénéfice du développement urbain durable ; ce qui réduit les inégalités et exclusions sociales et spatiales. A ce sujet, les projets de proximité qui en découlent ont trait aux :

- voies de désenclavement, de connectivité et de mobilité ;
- aménagement des points d'éclairage ;
- aménagement des drains tertiaires ;
- renforcement des capacités communautaires sur les plans organisationnels, matériels, financiers et techniques.

Pour chaque quartier, le processus de viabilisation se décline en étapes successives ci-après :

- étude du milieu ;
- diagnostic communautaire ;
- établissement d'un cadre d'objectifs ;
- tableau de priorisation des projets de proximité ;
- maturation des projets de proximité ;
- budgétisation des projets de proximité ;
- exécution des projets de proximité.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Doter le sous-secteur urbain et les CTD d'outils ou instruments appropriés de gestion urbaine et promouvoir l'inclusion sociale en milieu urbain

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion de municipalités dont le pilotage s'appuie sur des outils appropriés de gouvernance urbaine	%	2022	36,6	2023	39,7

PROGRAMME 109 - AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL URBAIN

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion de municipalités dont le pilotage s'appuie sur des outils appropriés de gouvernance urbaine	
Objectif	Doter le sous-secteur urbain et les CTD d'outils ou instruments appropriés de gestion urbaine et promouvoir l'inclusion sociale en milieu urbain	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	109 - AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL URBAIN	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Division des Études, de la Planification et de la Coopération	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Direction de l'Architecture et des Normes d'Habitat, Collectivités Territoriales Décentralisées	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre de document de planification élaboré; Nombre de texte sur l'Habitat élaboré	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Pourcentage de document de planification élaboré sur le nombre de CTD	
Périodicité de la mesure	Annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 32,1
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023	Valeur: 39.7
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 39.70
	Année: 2024	Valeur: 46,1
	Année: 2025	Valeur: 51,6
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Document de Planification élaboré	
Mode de collecte des données	Exploitation documentaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Responsable d'Action Contrôleur de Gestion	
Vérification/ Validation des données	Responsable de programme Contrôleur de Gestion	
Service responsable de la synthèse des données	Responsable de programme Responsable d'Action Contrôleur de Gestion	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Responsable de programme Contrôleur Général de gestion Contrôleur de Gestion	
Coût de collecte et d'analyse	Ressource PPBS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** DÉVELOPPEMENT DES OUTILS DE GESTION URBAINE
- ACTION 02:** AMÉLIORATION DU CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DU SOUS-SECTEUR URBAIN
- ACTION 03:** APPUI À L'INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES JEUNES URBAINS
- ACTION 04:** PROMOTION DE LA MOBILISATION CITOYENNE.

■ 7.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Au cours des dernières années, la mise en œuvre de la politique d'aménagement de nos villes a été largement dominée par l'approche projet malgré des insuffisances qu'elle comporte en matière de cohérence, de synergie et des risques de déséquilibre spatiaux. Il s'en est suivi naturellement un manque de cohérence, d'harmonie et de coordination entre les différentes interventions dans les domaines de la gestion des quartiers en particulier entraînant ainsi une prolifération des quartiers précaires ainsi de développement de nos villes.

Ce qui a finalement abouti, à (i) une mauvaise gouvernance urbaine et la non maîtrise des aspects d'inclusion sociale ; (ii) une dégradation physique et sociale des quartiers précaires ; (iii) une difficulté d'insertion socio-professionnelle des jeunes, et pauvreté grandissante en milieu urbain ; (iv) les problèmes d'accessibilité aux équipements sociaux de base ; (v) la résurgence du désordre urbain, incivisme des populations ; de faibles résultats, en termes d'équilibre spatiaux et d'organisation des espaces tel que : (vi) une urbanisation rapide et mal maîtrisée due à une occupation anarchique de l'espace posant des problèmes de fourniture en équipements et services sociaux de base et le non-respect de la réglementation en matière d'urbanisme.

Dans l'optique de traiter les causes profondes de la dégradation physique et sociale des villes Camerounaises et des quartiers précaires, le programme 109 « L'Amélioration de l'Environnement Social Urbain » qui s'intéresse à la gouvernance urbaine et l'inclusion sociale en milieu urbain, répond aux problèmes des politiques et pratiques urbaines en mettant une emphase au non-respect de la réglementation, des normes, guides et manuels rédigés pour la planification des villes et la lutte contre l'exclusion socio-économique des jeunes en difficultés dans nos centres urbains, en conformité à la vision à long terme, de la SND 30 en matière de développement urbain et l'aménagement du territoire, qui s'est donné pour défi de créer un espace économique national intégré (paragraphe 193-194, page 57).

Il s'agira spécifiquement de :

- renforcer les mécanismes inclusifs à travers (i) la mobilisation sociale urbaine/citoyenne, (ii) la consécration du budget participatif, (iii) la viabilisation des quartiers précaires, (iv) la réalisation

- des projets urbains de proximité et (v) le renforcement des capacités communautaires ;
- éradiquer les mécanismes exclusifs doublé aux effets de l'économie sociale et solidaire par le biais de (i) la formation des jeunes urbains en difficulté sans formation initiale et professionnelle, (ii) la promotion de l'approche HIMO dans les projets urbains et, (iii) l'appui aux CTD en faveur de la création des unités pilotes de production des pavés et des briques de terre comprimées ;
 - poursuivre et finaliser des documents de planification de nos villes;
 - veiller au respect des normes en matière d'aménagement des territoires.

7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

DÉVELOPPEMENT DES OUTILS DE GESTION URBAINE

Le Bilan-Diagnostic a montré que les villes camerounaises souffrent de l'insuffisance d'espaces aménagés, dont l'une des principales causes est l'absence ou la non application des documents d'urbanisme, de la réglementation de l'occupation et de l'usage des sols. Pour remédier à ce dysfonctionnement qui handicape à la fois la production de masse de l'habitat décent et le développement des infrastructures de transport urbain, la présente action prévoit d'actualiser les documents d'urbanisme lorsqu'ils sont caducs, de les élaborer lorsqu'ils n'existent pas, de procéder à leur approbation et surtout veiller à leur mise en œuvre scrupuleuse. Elle vise aussi à apporter un appui de l'Etat aux initiatives des CTD pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans de déplacement urbain.

OBJECTIF 1. doter les municipalités d'outils appropriés de Gouvernance urbaine.

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	proportion des municipalités appliquant les outils appropriés de Gouvernance urbaine	%	2022	36,6	2023	39,7

ACTION 02

AMÉLIORATION DU CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DU SOUS-SECTEUR URBAIN

L'Amélioration du cadre institutionnel, juridique et normatif du sous-secteur urbain dont l'objectif est d'améliorer le cadre juridique et réglementaire du sous-secteur urbain permettra de mettre en œuvre les grandes réformes formulées par la SND30 qui interpellent singulièrement le MINH DU à savoir :

- moderniser le cadre légal et réglementaire en vue de développer les infrastructures de qualité en conformité avec les standards internationaux ;
- réformer le cadre légal et réglementaire de la gestion des déchets centrée sur la libéralisation du marché et la pénalisation de l'insalubrité.
- réformer le cadre légal et réglementaire pour améliorer la gestion foncière notamment en milieu urbain ;
- réformer le cadre légal et réglementaire de la planification stratégique, l'élaboration et la vulgarisation des textes sur l'urbanisme et l'habitat.

OBJECTIF 1. Améliorer de cadre institutionnel et réglementaire du sous-secteur urbain

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de couverture des réformes attendues du MINH DU contenues dans la SND30.	%	2022	20	2023	21

ACTION 03**APPUI À L'INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES JEUNES URBAINS**

La mise en œuvre de cette action rentre dans l'implémentation de la ville sûre. En effet, il est question d'apporter des solutions en faveur de l'insertion socioéconomique des jeunes urbains en difficulté ; C'est-à-dire cette catégorie victime des déperditions scolaires, sans formation initiale et désœuvrée. Car, si rien n'est fait, toute une tranche de la société, notamment certains jeunes urbains, verrait son avenir bouché ; situation critique propice à l'implosion sociale et la recrudescence des maux sociaux à l'instar de la délinquance, filouterie, toxicomanie, banditisme, prostitution ; toutes choses qui constituent le nid de l'insécurité et des violences urbaines. En effet, il est démontré que les violences urbaines chroniques sont d'origine économique. Il s'agit de former des jeunes désœuvrés, issus des Communes, aux petits métiers urbains ; appuyer les CTD en vue de la création des unités pilote de production et promouvoir le technologie HIMO.

OBJECTIF 1. Contribuer à l'insertion socio-économique des jeunes

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de jeunes formés aux petits métiers de la ville.	nb	2022	4 127	2023	4 527

ACTION 04**PROMOTION DE LA MOBILISATION CITOYENNE.**

Elle a pour objectif de viabiliser par approche participative les quartiers précaires à travers les projets de proximité. La mobilisation citoyenne ou mobilisation sociale urbaine ou encore mobilisation communautaire a pour but de faire en sorte qu'un quartier devienne viable, à savoir qu'il devienne un quartier où (i) les habitants collaborent pour influencer des différents aspects de la vie sociale locale, où (ii) ensemble ils se donnent des buts et où (iii) ils réussissent à mener une action pour réaliser ces buts. C'est donc un processus de recherche - action ou de solutions des problèmes dont les extrants (projets de proximité) sont une coproduction du triptyque MINH DU/CTD/Populations. Cet ensemble d'activités contribue substantiellement à relever le niveau de service dans les quartiers précaires et permet à certains segments fragilisés de la société de profiter des avantages qu'offre une ville équitable. Par ailleurs, la participation voulue des bénéficiaires donne un sentiment d'appartenance et d'appropriation, et garantit à tous une part de bénéfice du développement urbain durable ; ce qui réduit les inégalités et exclusions sociales et spatiales. A ce sujet, les projets de proximité qui en découlent ont trait aux :

- voies de désenclavement, de connectivité et de mobilité ;
- aménagement des points d'éclairage ;
- aménagement des drains tertiaires ;

- renforcement des capacités communautaires sur les plans organisationnels, matériels, financiers et techniques.

OBJECTIF 1. Viabiliser par approche participative les quartiers précaires à travers les projets de proximité

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de quartiers Viabilisés	nb	2022	8	2023	11

PROGRAMME 109 - AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL URBAIN
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	proportion des municipalités appliquant les outils appropriés de Gouvernance urbaine	
Objectif	doter les municipalités d'outils appropriés de Gouvernance urbaine.	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	109 - AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL URBAIN	
Action concernée par l'objectif	01 - DÉVELOPPEMENT DES OUTILS DE GESTION URBAINE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Division des Études, de la Planification et de la Coopération	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Collectivités Territoriales Décentralisées	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre de rapport	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	addition de la proportion exécutée au cours de l'année n et la proportion de l'année n-1 cumulée	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 26
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 39,7
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 39,7
	Année: 2024	Valeur: 42,10
	Année: 2025	Valeur: 51,6
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités, Procès verbaux de réception	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports achevés	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Responsable d'action Contrôleur de gestion	
Vérification/ Validation des données	Responsable de Programme Contrôleur de gestion	
Service responsable de la synthèse des données	Responsable de Programme Responsable d'action Contrôleur de gestion	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Responsable de Programme Responsable d'action Contrôleur de gestion Contrevaleur générale de gestion	
Coût de collecte et d'analyse	Ressources PPBS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 109 - AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL URBAIN

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de couverture des réformes attendues du MINH DU contenues dans la SND30.	
Objectif	Améliorer de cadre institutionnel et réglementaire du sous-secteur urbain	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	109 - AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL URBAIN	
Action concernée par l'objectif	02 - AMÉLIORATION DU CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DU SOUS-SECTEUR URBAIN	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Division des Affaires juridiques	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Direction de l'Architecture et des normes d'Habitat	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre de texte élaboré	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Addition	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 17
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 21.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 21
	Année: 2024	Valeur: 22
	Année: 2025	Valeur: 24
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités et Procès verbaux	
Mode de collecte des données	Addition des textes élaborés à l'année n + ceux de l'année n-1	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Responsable d'action Contrôleur de gestion	
Vérification/ Validation des données	Responsable de programme Contrôleur de gestion	
Service responsable de la synthèse des données	Responsable de programme Responsable d'action Contrôleur de gestion	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Responsable de programme Responsable d'action Contrôleur de gestion Contrôleur générale de gestion	
Coût de collecte et d'analyse	Ressources PPBS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 109 - AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL URBAIN

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de jeunes formés aux petits métiers de la ville.	
Objectif	Contribuer à l'insertion socio-économique des jeunes	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	109 - AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL URBAIN	
Action concernée par l'objectif	03 - APPUI À L'INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES JEUNES URBAINS	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Division du Développement Social Urbain	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	nombre de jeune en difficulté formé	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	addition du nombre de jeune formé de l'année n et le cumulé des jeunes formés à l'année n-1	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 3727
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 4527.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 4527
	Année: 2024	Valeur: 6102
	Année: 2025	Valeur: 7677
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport de formation	
Mode de collecte des données	Exploitation du Rapport de formation	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Responsable d'Action Contrôleur de Gestion	
Vérification/ Validation des données	Responsable de programme Responsable d'Action Contrôleur de Gestion	
Service responsable de la synthèse des données	Responsable de programme Responsable d'Action Contrôleur de Gestion	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	RAS	
Coût de collecte et d'analyse	RAS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 109 - AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL URBAIN
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de quartiers Viabilisés	
Objectif	Viabiliser par approche participative les quartiers précaires à travers les projets de proximité	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	109 - AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL URBAIN	
Action concernée par l'objectif	04 - PROMOTION DE LA MOBILISATION CITOYENNE.	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Division du Développement Social Urbain	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Collectivité territoriale décentralisée	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Rapport d'activité, Procès verbaux de réception	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Addition	
Périodicité de la mesure	Annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 5
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 11.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 11
	Année: 2024	Valeur: 16
	Année: 2025	Valeur: 21
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport d'activité et procès verbaux de réception	
Mode de collecte des données	Exploitation documentaire,	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Responsable d'action Contrôleur de gestion	
Vérification/ Validation des données	Responsable Programme Contrôleur général de gestion Contrôleur de gestion	
Service responsable de la synthèse des données	Responsable Programme Contrôleur de gestion	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Responsable Programme Contrôleur général de gestion Contrôleur de gestion	
Coût de collecte et d'analyse	Ressources PPBS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

■ 7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	DÉVELOPPEMENT DES OUTILS DE GESTION URBAINE	93 000 000	93 000 000	653 000 000	653 000 000	746 000 000	746 000 000
02	AMÉLIORATION DU CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DU SOUS-SECTEUR URBAIN	455 387 000	455 387 000	0	0	455 387 000	455 387 000
03	APPUI À L'INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES JEUNES URBAINS	0	0	631 000 000	631 000 000	631 000 000	631 000 000
04	PROMOTION DE LA MOBILISATION CITOYENNE.	0	0	170 000 000	170 000 000	170 000 000	170 000 000
TOTAL		548 387 000	548 387 000	1 454 000 000	1 454 000 000	2 002 387 000	2 002 387 000

8. PROGRAMME 111

**DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE
TRANSPORT URBAIN ET DE MOBILITE DURABLE.**

RESPONSABLE DU PROGRAMME

Claude Patrick MEKINDA

■ 8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme de développement des infrastructures de transport urbain et de mobilité durable a pour but d'améliorer la mobilité urbaine. A cet égard, il traite des problèmes d'insuffisance des infrastructures de transport routier en milieu urbain, l'état de la voirie et l'insuffisance des infrastructures de transport de masse.

En effet, les villes camerounaises connaissent de plus en plus les trafics denses, marqués par les embouteillages énormes, du fait d'une urbanisation exponentielle et d'un étalement urbain extrêmement rapide avec des aires métropolitaines densément occupées. A cela s'ajoutent, les trafics de transit qui de plus en plus prennent du volume, avec des conséquences négatives sur les zones de conflits et les accidents de circulation. A Yaoundé et Douala, le temps de circulation prend du volume, allongeant ainsi le temps d'aller au travail et le temps de retour, dont le cumul horaire moyen peut être de 03 Heures ; ce qui réduit le temps journalier et les jours mensuels de travail. Cet état des choses plombe au passage l'activité, la production et la productivité dont la croissance économique.

Malgré les résultats satisfaisants obtenus dans la mise en œuvre du document de stratégie pour la croissance et l'emploi (2010-2020), des efforts demeurent pour améliorer la mobilité dans les villes camerounaises. En effet, environ 800 km de voirie ont été entretenus/réhabilités et construits dans les villes camerounaises.

Ainsi, dans le cadre de la seconde phase de la Vision 2035, le Gouvernement mettra un accent particulier sur les grandes villes du pays en vue d'en faire des pôles de croissance économique et des agglomérations urbaines modernes. A cet effet, un programme de modernisation urbaine sera mis en œuvre sur la période 2020-2030 à travers entre autres :

- la construction des voies de contournement et des pénétrantes ;
- l'accélération de la mobilité et du système de transports inter modal.

Au cours de l'année 2023, le programme mettra en œuvre une action à savoir celle relative à l'amélioration de l'offre d'infrastructures de transport routier en milieu urbain.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Améliorer les conditions de mobilité dans les villes.

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Linéaire de voirie réalisée	km	2022	903,79	2023	1 041,27

PROGRAMME 111 - DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT URBAIN ET...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Linéaire de voirie réalisée	
Objectif	Améliorer les conditions de mobilité dans les villes.	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	111 - DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT URBAIN ET DE MOBILITE DURABLE.	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction des Opérations Urbaines	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Collectivités territoriales décentralisées	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Linéaire de voirie réalisée	
Unité de mesure	kilomètre (km)	
Mode de calcul	Métré	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 605,93
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023	Valeur: 1041.27
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 903.79
	Année: 2024	Valeur: 1043,79
	Année: 2025	Valeur: 1151,79
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités, Décomptes	
Mode de collecte des données	Exploitations documentaires	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Responsable de programme Contrôle de gestion	
Vérification/ Validation des données	Responsable de programme Responsables d'actions	
Service responsable de la synthèse des données	Responsable de programme Responsables d'actions Contrôle de gestion	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Responsable de programme Responsables d'actions Contrôle de gestion Contrôle Générale de Gestion	
Coût de collecte et d'analyse	Ressources PPBS Ressources affectées pour les maîtrise d'œuvre des travaux	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01: AMELIORATION DE L'OFFRE D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ROUTIER EN MILIEU URBAIN.

■ 8.2. STRATÉGIE PROGRAMME

L'amélioration de l'offre d'infrastructures de transport routier en milieu urbain sera déclinée autour de l'action 1. Elle connaîtra la contribution de l'Etat du Cameroun, la Banque Mondiale, l'Agence française de développement et des collectivités territoriales décentralisées.

Cette action a pour objectif d'améliorer l'offre d'infrastructures de transport courant en milieu urbain à travers des activités de constructions, d'entretien et de réhabilitation de la voirie.

- L'Entretien de la voirie urbaine visera à appuyer les CTD dans leurs efforts pour maintenir leurs voiries dans un état de praticabilité acceptable. Il sera comme par le passé, question d'accompagner les Collectivités Territoriales Décentralisées à entretenir ces voiries en terre ou revêtues. Aussi, une trentenaire de communes est concernée pour un montant de 2 933 945 000 FCFA pour un linéaire de 60 km.

- la Réhabilitation de la voirie urbaine visera à rétablir les performances des routes urbaines qui ont atteint leur durée de vie, afin de maintenir ou améliorer leur niveau de service. Il sera question ici d'adresser deux grands projets le C2D urbain dans les villes de Bafoussam, Bertoua, Garoua, Bamenda et Maroua à travers une enveloppe de 15 044 000 000 FCFA. Et le projet de développement des villes inclusives et résilientes qui aura une dotation de 20 280 268 000 FCFA dans les villes de Yaoundé, Douala, Ngaoundé. Par ailleurs, 2 000 000 000 FCFA permettront d'améliorer la mobilité urbaine dans la ville de Yaoundé plus précisément carrefour-oil libya-omnisport-total ngouso et bretelles. Au total, pour l'exercice 2023, 18 km de voirie seront réhabilités.

- La Construction de la voirie urbaine visera à doter les villes de nouvelles routes revêtues pour combler progressivement le déficit général en voirie bitumée. Plus, spécifiquement les questions adressées au cours de l'année 2023 ont été orientées vers l'achèvement et la mise en service de l'autoroute Yaoundé Nsimalen (section rase campagne), le lancement des opérations d'indemnisation et de sécurisation en vue de la construction de la voie de contournement de Yaoundé à travers une dotation de 7 185 208 000 FCFA. Il est aussi question d'apurer la dette interne du département à travers le paiement des arriérés des travaux de voirie. L'extrant attendu au terme de l'exercice budgétaire 2023 est de 14,8 km de voirie construite.

Au final, 92,8 km de voirie seront entretenue/réhabilitée/construite au cours de l'exercice 2023. Ces résultats ne sont surement pas à la hauteur des attentes, d'où la nécessité de renforcer les ressources pour adresser les arriérés et les engagements pluriannuels après filtrage (élagage des projets dont les chantiers sont en arrêt ou abandonnés, avec ou sans couverture budgétaire).

8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

AMELIORATION DE L'OFFRE D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ROUTIER EN MILIEU URBAIN.

Cette action vise non seulement à appuyer les CTD dans leurs efforts pour maintenir leur voirie dans un état de praticabilité acceptable, également de rétablir les performances des routes urbaines qui ont atteint leur durée de vie. Bien plus, elle permet l'extension du réseau viaire par la construction des nouvelles voiries.

Elle connaît la participation des CTD et des partenaires techniques et financiers dans sa mise en œuvre.

OBJECTIF 1. Améliorer l'offre d'infrastructures de transport courant en milieu urbain.

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	linéaire de voirie structurante d'un niveau d'aménagement satisfaisant pour 100000 habitants	km	2022	903,79	2023	1 041,27

PROGRAMME 111 - DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT URBAIN ET...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	linéaire de voirie structurante d'un niveau d'aménagement satisfaisant pour 100000 habitants	
Objectif	Améliorer l'offre d'infrastructures de transport courant en milieu urbain.	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	111 - DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT URBAIN ET DE MOBILITE DURABLE.	
Action concernée par l'objectif	01 - AMELIORATION DE L'OFFRE D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ROUTIER EN MILIEU URBAIN.	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	kilomètre (km)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 1041.27
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
	Année: 2025	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 111 - DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT URBAIN ET...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Part modale du transport urbain de masse en site propre	
Objectif	Accroître la part modale du transport de masse en site propre	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	111 - DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT URBAIN ET DE MOBILITE DURABLE.	
Action concernée par l'objectif	02 - DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS DE MASSE EN SITE PROPRE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 0.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
	Année: 2025	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ 8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	AMELIORATION DE L'OFFRE D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ROUTIER EN MILIEU URBAIN.	5 949 944 000	5 949 944 000	71 256 606 000	71 256 606 000	77 206 550 000	77 206 550 000
TOTAL		5 949 944 000	5 949 944 000	71 256 606 000	71 256 606 000	77 206 550 000	77 206 550 000

9. PROGRAMME 113

**GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU
SOUS-SECTEUR URBAIN.**

RESPONSABLE DU PROGRAMME

MATHURIN NNA

■ 9.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme «Gouvernance et appui institutionnel du Ministère de l’habitat et du développement urbain» se présente ainsi comme un support aux programmes opérationnels. Il comporte neuf actions regroupant des activités relatives aux préoccupations rappelées ci-dessus. Ces actions concourent à la consolidation des acquis du sous-secteur dans les domaines des ressources humaines matérielles et financières, de la coordination des services et de l’audit interne du ministère.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Assurer la mise en œuvre optimale des programmes du MINH DU.

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Taux de réalisation des activités budgétisées des programmes	%	2022	100	2023	100

PROGRAMME 113 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR URBAIN.
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de réalisation des activités budgétisées des programmes	
Objectif	Assurer la mise en œuvre optimale des programmes du MINH DU.	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	113 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR URBAIN.	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Secrétariat Général	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Direction des Affaires Général Tous les autres services du cadre organique du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Ratio Crédits consommés du chapitre/crédits budgétisés du chapitre	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 82,15
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 100
	Année: 2025	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport d'activité des services centraux et déconcentrés Données de Probmis	
Mode de collecte des données	Exploitation documentaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Responsable d'action Contrôleur de gestion	
Vérification/ Validation des données	Responsable de Programme Contrôleur de gestion	
Service responsable de la synthèse des données	Responsable de Programme Contrôleur de gestion	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Responsable de Programme Contrôleur de gestion	
Coût de collecte et d'analyse	Ressource PPBS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
<p>-Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances)</p> <ul style="list-style-type: none"> o Informer et préparer les sources de données o Conception des supports de documentation des données ; o Information des acteurs de collecte <p>-Préparer modalités d'analyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs 		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** RENFORCEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES.
- ACTION 02:** COORDINATION DES SERVICES
- ACTION 03:** INFORMATION SUR LES DONNÉES ET STATISTIQUES POUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET LE SUIVI ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE.

■ 9.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Le développement urbain s'articule autour des composantes principales et spécifiques à ce sous-secteur que sont l'urbanisme, l'habitat, le cadre de vie et les transports urbains. L'état des lieux et le bilan-diagnostic ont montré que les efforts dans ces domaines ne peuvent permettre d'atteindre les résultats escomptés que si une attention particulière est portée sur la question de l'affectation de ressources humaines, matérielles et financières compatibles avec les missions assignées aux structures chargées de la mise en œuvre des programmes opérationnels ainsi que de la collecte des données afin de renseigner les indicateurs des autres programmes et étoffer la base de données du département.

Ce programme participe fortement à l'amélioration du cadre et des conditions de travail ainsi qu'au suivi de la maturation et de la mise en œuvre des orientations et projets fédérateurs de la SND30.

neuf actions concourent à l'atteinte de l'objectif de ce programme précisément:

- le renforcement des ressources humaines, financières et matérielles ;
- la coordination des services ;
- l'information et données statistiques pour la planification stratégique et le suivi évaluation de la performance - Coordination des services.

Principalement pour l'année 2023, il sera question de la construction et la réhabilitation des bâtiments administratifs à usage de bureau ; de l'équipement des services centraux et déconcentrés en matériels bureautiques et informatiques, en mobiliers de bureaux, l'accompagnement des structures à l'atteinte de leurs missions.

■ 9.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

RENFORCEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES.

les activités mises en œuvre dans le cadre de cette action, seront orientées pour l'amélioration du cadre de travail, du personnel en mettant à sa disposition des locaux, des équipements et un matériel appropriés afin de garantir la bonne exécution des projets et l'atteinte des résultats des programmes opérationnels.

- OBJECTIF 1.** Assurer aux structures du MINH DU un niveau optimal de ressources nécessaires pour la réalisation de leurs missions.

PROGRAMME 113 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR URBAIN.
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre de services équipés	nb	2022	105	2023	140

ACTION 02

COORDINATION DES SERVICES

Cette action traitera essentiellement du suivi de l'évaluation du plan d'action de la chaîne PPBS.

OBJECTIF 1. Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du ministère

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Taux d'accompagnement des activités des programmes	%	2022	100	2023	100

ACTION 03

INFORMATION SUR LES DONNÉES ET STATISTIQUES POUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET LE SUIVI ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE.

Cette action vise à Mettre à la disposition des décideurs et des usagers des informations et données statistiques pour le suivi évaluation de la SND30.

OBJECTIF 1. Mettre à la disposition des décideurs et des usagers des informations et données statistiques pour le suivi évaluation de la performance.

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre de villes supplémentaires disposant d'une base de données urbaine	nb	2022	3	2023	9

PROGRAMME 113 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR URBAIN.
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de services équipés	
Objectif	Assurer aux structures du MINHDU un niveau optimal de ressources nécessaires pour la réalisation de leurs missions.	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	113 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR URBAIN.	
Action concernée par l'objectif	01 - RENFORCEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES.	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Secrétariat Général	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Direction des Affaires Générales Tous les autres services relevant du cadre organique du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Pointage	
Périodicité de la mesure	Annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 73,00
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 140.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 105
	Année: 2024	Valeur: 140
	Année: 2025	Valeur: 175
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activité des services Centraux et services déconcentrés	
Mode de collecte des données	Pointage	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Direction des Affaires Générales Cellule de Suivi	
Vérification/ Validation des données	Responsable de Programme Responsable d'action	
Service responsable de la synthèse des données	Responsable de Programme Contrôleur de Gestion	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Responsable de Programme Contrôleur de Gestion Contrôleur Générale de Gestion	
Coût de collecte et d'analyse	Ressources de la chaîne PPBS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	-Un service équipé est un poste de travail qui dispose d'une station de travail complète (ordinateur, imprimante, onduleur)	
5) Commentaires		
Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances) Recensement des besoins des structures Identification des services ou postes de travail ayant bénéficié des équipements Conception des supports de documentation des données ; Préparer modalités d'analyse : Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs		

PROGRAMME 113 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR URBAIN.
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'accompagnement des activités des programmes	
Objectif	Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du ministère	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	113 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR URBAIN.	
Action concernée par l'objectif	02 - COORDINATION DES SERVICES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Secrétariat Général	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Direction des Affaires Générale Cellule de suivi	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données financières quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Ratio	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 94
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 100
	Année: 2025	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Revue ministériel de l'exécution physico financière des programme	
Mode de collecte des données	Exploitation documentaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Équipes de projets ; Responsables d'actions	
Vérification/ Validation des données	Responsables de Programme ; Contrôleur de Gestion du Programme.	
Service responsable de la synthèse des données	Responsables de Programme ; Responsables d'actions ; Contrôleur de Gestion du Programme.	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Responsables de Programme ; Responsables d'actions ; Contrôleur de Gestion du Programme ; Contrôleur Générale de gestion.	
Coût de collecte et d'analyse	Ressources PPBS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 113 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR URBAIN.
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de villes supplémentaires disposant d'une base de données urbaine	
Objectif	Mettre à la disposition des décideurs et des usagers des informations et données statistiques pour le suivi évaluation de la performance.	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	113 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR URBAIN.	
Action concernée par l'objectif	03 - INFORMATION SUR LES DONNÉES ET STATISTIQUES POUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET LE SUIVI ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE.	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Secrétariat Générale	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Cellule des données Urbaines	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Comptage	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 0
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 9.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 2
	Année: 2024	Valeur: 13
	Année: 2025	Valeur: 18
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Enquêtes statistiques	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports de I.N.S et I.N.C	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Responsable de programme Responsables d'action Contrôleur de gestion	
Vérification/ Validation des données	Responsable de programme Contrôleur de gestion	
Service responsable de la synthèse des données	Responsables d'action Contrôleur de gestion	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Responsable de programme Responsables d'action Contrôleur de gestion Contrôleur générale de gestion	
Coût de collecte et d'analyse	Ressources PPBS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

9.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	RENFORCEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES.	0	0	1 180 000 000	1 180 000 000	1 180 000 000	1 180 000 000
02	COORDINATION DES SERVICES	6 602 640 000	6 602 640 000	0	0	6 602 640 000	6 602 640 000
03	INFORMATION SUR LES DONNÉES ET STATISTIQUES POUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET LE SUIVI ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE.	0	0	185 000 000	185 000 000	185 000 000	185 000 000
TOTAL		6 602 640 000	6 602 640 000	1 365 000 000	1 365 000 000	7 967 640 000	7 967 640 000